



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25100355

neergelegd/ontvangen op

30 JULI 2025

ter griffie van de Nederlandstalige
ondernemingsrechtbank Brussel
Grefte

N° d'entreprise : **0421 582 586**

Nom

(en entier) : **FICHET SECURITY SOLUTIONS BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Leuvensesteenweg 555, boîte B1, 1930 Zaventem**

Objet de l'acte : Démission des administrateurs

(Extrait des résolutions écrites unanimes de l'actionnaire unique du 28 juillet 2025)

1. Démission des administrateurs

L'actionnaire unique prend acte de la démission des personnes suivantes en qualité d'administrateur de la Société :

- Monsieur Julien Laforets ; et
- Monsieur Jean-Bernard Lagneau.

Leur démission prend effet à partir du 21 juillet 2025.

Conformément à l'article 9 des statuts de la Société, à compter du 21 juillet 2025, l'organe d'administration de la Société sera composé d'un administrateur unique, Monsieur Olivier Terrien.

En conséquence, la Société sera valablement représentée à l'égard des tiers et en justice, en tant que demanderesse ou défenderesse, par l'unique administrateur (délégué), Monsieur Olivier Terrien, agissant individuellement.

2. Procuration pour les formalités

L'actionnaire unique décide de donner procuration à Ad-Ministerie BVBA, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw, à qui il donne les pouvoirs les plus larges pour agir en son nom et pour le représenter, qualitate qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'accomplir toutes les démarches administratives et autres nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus, dont notamment remplir, signer et déposer tous formulaires, y compris les formulaires de publication, en ce compris pour les besoins du dépôt et de la ou des publications aux Annexes au Moniteur belge.

AD-Ministerie BV
représentée par
Adriaan de Leeuw
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).